



MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 1-3-2016 Date de révision: 7-8-2023 Remplace la fiche: 22-6-2023 version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate
UFI	: AP5P-H728-F002-09EY
Code du produit	: 86000A
Type de produit	: Agents antigel
Groupe de produits	: Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs, Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Utilisation non dispersive Utilisé dans des systèmes clos
Utilisation de la substance/mélange	: Agents antigel
Catégorie fonction ou usage	: Agents antigel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

MPM International Oil Company BV
Cyclotronweg 1
NL 2629 HN Delft, Zuid Holland
Nederland
T +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)
info@mpmoil.com, www.mpmoil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2	H373
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

: ATTENTION.

Contient

: 1,2-éthanediol

Mentions de danger (CLP)

: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P260 - Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 - Rincer la bouche.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolid (64665-57-2)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolid (64665-57-2)

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant	
Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission	Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolid (64665-57-2)

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,2-éthanediol	N° CAS: 107-21-1 N° CE: 203-473-3 N° Index: 603-027-00-1 N° REACH: 01-2119456816-28	≥ 85 – ≤ 98	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 STOT RE 2, H373
Sébaçate disodique	N° CAS: 17265-14-4 N° CE: 241-300-3 N° REACH: 01-2120762063-61	> 1 – ≤ 3	Eye Irrit. 2, H319
Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide	N° CAS: 64665-57-2 N° CE: 265-004-9	> 0 – ≤ 0,3	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 2, H411

Remarques : Contient une petite quantité de Bitrex (>25 ppm), également connu sous le nom de benzoate de dénatonium.
Plus d'informations sous la rubrique 11.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Général : Retirer la victime de la zone contaminée. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion : NE PAS faire vomir. Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire au sujet inconscient. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation : Nocif par inhalation.

Après contact avec la peau : Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

Après contact oculaire : Provoque une irritation des yeux.

Après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre, mousse et CO2. Lutte contre les incendies plus importants à l'aide d'eau pulvérisée ou de mousse résistant aux alcools.

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut se décomposer à haute température en libérant des vapeurs toxiques.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes nitriques (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations : Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ventiler suffisamment. Utiliser un vêtement de protection. Baliser la zone de déversement et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.
Appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec une grande quantité d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination.
Autres informations : Veiller à une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Information sur la manipulation sécuritaire - voir la section 7. Informations sur les équipements de protection individuelle - voir le chapitre 8. Voir la section 13 pour des informations supplémentaires sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Éviter la formation d'aérosols.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Conserver dans des conteneurs hermétiques, à l'épreuve des fuites. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Produits incompatibles : Bases fortes. Agent oxydant.
Informations sur le stockage en commun : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des acides.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents antigel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

1,2-éthanediol (107-21-1)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOELV TWA (mg/m³)	52 mg/m³
IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE - Valeur limite contraignante d'exposition professionnelle (BOEL)	
BOEL TWA	104 mg/m³ TGG 15 min.
	40 ppm
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Short time value [mg/m³]	104 mg/m³ (TGG 15 min.)
Short time value [ppm]	40 ppm (TGG 15 min.)
Classification additionnelle	Kan door de huid worden opgenomen.
OEL catégorie chimique (BE)	Mention "peau"
	Absorption possible par contact cutané

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide chaud

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains:

des gants de protection

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.
Couleur	: Rose.
Aspect	: Hygroscopique.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: > 160 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: 111 °C (CAS 107-21-1)
Température d'auto-inflammation	: 398 °C (CAS 107-21-1)
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non déterminé
Viscosité, dynamique	: Non déterminé
Solubilité	: Produit soluble dans l'eau.
Log Kow	: Pas disponible
Pression de vapeur	: @ 25°C (CAS: 107-21-1 Ethanediol)
Pression de vapeur à 50°C	: 0,1 hPa
Densité	: 1118 kg/m³
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité : water,acetone,alcohol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Contact avec des matières incompatibles.

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

ETA CLP (voie orale)	510,204 mg/kg de poids corporel
----------------------	---------------------------------

1,2-éthanediol (107-21-1)

DL50 voie cutanée	> 3500 mg/kg (Mouse)
CL50 Inhalation - Rat	> 2,5 mg/l 6h
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

Sébaçate disodique (17265-14-4)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel @ OECD Guideline 401
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel @ OECD Guideline 402

Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide (64665-57-2)

ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
----------------------	-----------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
--------------------------------------	---

1,2-éthanediol (107-21-1)

pH	≈ 8,7
----	-------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
--	--------------

1,2-éthanediol (107-21-1)

pH	≈ 8,7
----	-------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

1,2-éthanediol (107-21-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--	--

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazole (64665-57-2)

NOAEL (oral, rat, 90 jours) ≈ 150 mg/kg de poids corporel OECD: 407

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Viscosité, cinématique Non déterminé

1,2-éthanediol (107-21-1)

Viscosité, cinématique 14,505 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Autres informations

Autres informations : Le mélange contient une petite quantité de Bitrex, qui est un agent amer et est une description générale des additifs chimiques qui sont ajoutés aux produits dangereux pour leur donner un goût amer, ce qui crée une forte aversion et prévient ainsi les empoisonnements accidentels chez les jeunes en notamment les enfants et les animaux de compagnie. Il existe un certain nombre de produits chimiques possibles qui peuvent être utilisés, mais le plus connu est le benzoate de dénatonium (CAS 3734-33-6).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

1,2-éthanediol (107-21-1)

CL50 poisson 1	72860 mg/l @96h Dikkop witvis (Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l OECD 202 (Daphnia magna)
CE50 96h - Algues [1]	6500 – 13000 mg/l (EPA 600/9-78-018)
NOEC (chronique)	≥ 1000 mg/l Mysidopsis bahia (Duration: 23 d)
NOEC chronique poisson	15380 mg/l (EPA EPA 600/4-89/001 (7d), Pimephales promelas) semi-static
NOEC chronique crustacé	8590 mg/l (EPA 600/4-89/001, Ceriodaphnia dubia)

Sébaçate disodique (17265-14-4)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l @ EOCd Guideline 203, Danio rerio
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l @ OECD Guideline 202, Daphnia magna
NOEC chronique algues	3 mg/l @ ISO 10253, Skeletonma costatum

Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazole (64665-57-2)

CL50 poisson 1	180 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 Daphnie 1	8,58 mg/l OECD Guideline 202, freshwater

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.2. Persistance et dégradabilité

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

1,2-éthanediol (107-21-1)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Sébaçate disodique (17265-14-4)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Biodégradation	89 % @ 28d, OECD Guideline 306

Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide (64665-57-2)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Potentiel de bioaccumulation	Aucune information pertinente disponible.
------------------------------	---

1,2-éthanediol (107-21-1)

Log Pow	-1,36
---------	-------

Sébaçate disodique (17265-14-4)

Log Pow	-4,9 @ (20 °C, 7,8pH, OECD Guideline 105)
---------	---

Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide (64665-57-2)

Log Pow	1,087 @ 25°C, OECD Guideline 117
---------	----------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Sol	Empêcher la pollution du sol et de l'eau.
-----	---

Sébaçate disodique (17265-14-4)

Log Koc	2,429 @ 25°C, QSAR
---------	--------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide (64665-57-2)
---	---

Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Sodium 4(or 5)-methyl-1H-benzotriazolide (64665-57-2)
--	---

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Éviter le rejet dans l'environnement.

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.
Indications complémentaires : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : 16 01 14* - antigels contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	
Non réglementé pour le transport	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage	
Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement	
Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Date de révision	Modifié
	Remplace la fiche	Modifié
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié
2.2	Mentions de danger (CLP)	Ajouté
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Ajouté
2.2	Pictogrammes de danger (CLP)	Ajouté
2.2	Mention d'avertissement (CLP)	Ajouté
3	Composition/informations sur les composants	Modifié

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MPM Antifreeze Premium Longlife G12+ Concentrate

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.